

OMPI



SCIT/6/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 30 novembre 2000

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

COMITÉ PLÉNIER

Sixième session

Genève, 22 – 26 janvier 2001

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTRÉE DANS LA PHASE NATIONALE
(RÉGIONALE) DES DEMANDES INTERNATIONALES PCT PUBLIÉES ET
ACCESSIBLES GRÂCE AU SERVICE DES REGISTRES DE BREVETS D'EPIDOS

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document contient un rapport de situation établi par l'Office européen des brevets (OEB), comme prévu dans la tâche n° 23 du programme de travail actuel du SCIT.

2. *Le SCIT plénier est invité à prendre note des renseignements figurant dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

Traduction d'une lettre datée du 29 novembre 2000 (référence GP/gh_6/00_INP)

adressée par : M. Georg Pantoglou
Directeur des programmes de coopération et de l'INPADOC

à : M. Klaus-Peter Wittig
Directeur adjoint du Service d'information interoffices

Objet : Rapport sur l'état d'avancement du projet P 25 du PCIPI

Monsieur le directeur,

En réponse à votre demande, nous vous adressons ci-joint le rapport sur l'état d'avancement du projet susmentionné.

Veillez agréer,...

Rapport sur l'état d'avancement du projet P25, intitulé "Informations relatives à l'entrée dans la phase nationale des demandes internationales PCT"

1. Rappel

À la suite d'une enquête menée par l'OMPI parmi les administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle, le Comité exécutif de coordination du PCIPI, à sa 17^e session, tenue à Genève en novembre 1995, a décidé de centraliser et de mettre à la disposition du public les informations permettant de savoir si des demandes internationales PCT publiées sont entrées ou non dans la phase nationale des pays désignés.

Le Comité exécutif de coordination du PCIPI a chargé l'agence de l'OEB à Vienne (EPIDOS) de déterminer sur une base bilatérale avec les offices nationaux les modalités et conditions de transmission de ces données en vue de leur inclusion dans la base de données existante EPIDOS/INPADOC.

En septembre 1996, l'OEB a envoyé des lettres d'information aux offices nationaux qui avaient fait part, dans leurs réponses au questionnaire d'enquête, de leur volonté de participer au projet. Dans ces lettres, les offices nationaux étaient informés des éléments à fournir et de la présentation recommandée pour les données.

2. Situation actuelle

Comme il a déjà été indiqué, les données relatives à l'entrée ou à la non-entrée dans la phase nationale ont toujours existé pour les demandes désignant l'OEB et l'Allemagne. Pour ce qui concerne l'Australie, les données relatives à la situation juridique des demandes sont saisies manuellement à partir de la gazette et comprennent les données relatives aux demandes PCT désignant l'Australie.

La transmission et la saisie des données relatives aux demandes désignant l'Autriche, la Lituanie, le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni sont réglées.

La situation pour un certain nombre de pays est la suivante :

- Autriche : Les données relatives à l'entrée dans la phase nationale sont transmises périodiquement (chaque mois) par l'Internet et leur inclusion dans la base de données INPADOC-PRS ne pose pas de problème. La dernière transmission a eu lieu en novembre 2000.
- Lituanie : Les données relatives à l'entrée dans la phase nationale sont transmises périodiquement (chaque mois) par transfert de fichiers et leur inclusion dans la base de données INPADOC-PRS ne pose pas de problème. La dernière transmission a eu lieu en novembre 2000.
- Canada : Les données relatives à l'entrée ou à la non-entrée dans la phase nationale sont transmises périodiquement (chaque mois) par l'Internet et leur inclusion dans la base de données INPADOC-PRS ne pose pas de problème majeur. La dernière transmission a eu lieu en novembre 2000.

- États-Unis d'Amérique : Les données relatives à l'entrée dans la phase nationale sont transmises périodiquement (chaque mois) par l'Internet et leur inclusion dans la base de données INPADOC ne pose pas de problème. La dernière transmission a eu lieu en novembre 2000.
- Japon : Les données relatives à l'entrée ou à la non-entrée dans la phase nationale sont transmises périodiquement par cartouche. La dernière transmission a eu lieu en mars 2000.
- Royaume-Uni : Les données relatives à l'entrée ou à la non-entrée dans la phase nationale sont transmises périodiquement (chaque semaine) et leur inclusion dans la base de données INPADOC ne pose pas de problème. La dernière transmission a eu lieu en novembre 2000.

3. Activités futures

Les activités futures suivantes sont prévues :

- Japon : Améliorer la fréquence de transmission des données japonaises.
- Suède : Des données expérimentales ont été transmises cette année par l'office suédois. Ces données ont été analysées. Des programmes de traitement de ces informations seront mis en œuvre et l'OEB demandera que des données complètes soient transmises de manière régulière.
- Australie : Des données relatives à la non-entrée seront incluses à partir de la gazette australienne.
- Corée : Les données relatives à l'entrée et à la non-entrée seront incluses à partir des données bibliographiques.

L'OEB souhaite inviter les pays qui ne se sont pas encore associés au projet à transmettre des données afin d'inclure dans la base de données INPADOC ces informations essentielles concernant la situation des demandes PCT dans les différents pays.

[Fin de l'annexe et du document]